

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025 – 18H30

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Rémi DELATTE, Patricia RABEKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLER, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Laurent THECU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Lauricenne SENE

Etaient excusés ou absents : 8

Mesdames, Messieurs, Céline RABUT (pouvoir à Annie LOCATELLI), Charles-Louis PENEZ (Pouvoir à Rémi DELATTE), Frédéric TISSOT (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Mickaël ROSE (pouvoir à Jean-François DODET)

Formant la majorité des membres en exercice

Quorum : 15

Madame Laurianne SENE.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025
- 2°) Communication des délégations du Maire données par le Conseil municipal
- 3°) Décision Modificative n°1
- 4°) Fixation des durées d'amortissement des immobilisations
- 5°) Fixation des tarifs des services municipaux
- 6°) Rapport des délégués sur les comptes ASC et AMSA
- 7°) Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SPIE CityNetworks relatif au marché intitulé « extension et modernisation du système de vidéoprotection de la ville de Saint-Apollinaire »
- 8°) Avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours de la commune à Dijon métropole concernant la revalorisation et la requalification de la rue de Verdun
- 9°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure
- 10°) Projet Générations : rétrocession des biens à la commune par Grand Dijon Habitat
- 11°) Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Côte-d'Or
- 12°) Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) préalable à la prise de l'arrêté préfectoral
- 13°) Avenant à la Convention Territoriale Globale
- 14°) Elaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT)
- 15°) Règlement intérieur de la Maison des Associations
- 16°) Mise à disposition du complexe sportif au DFCOFF dans le cadre de l'organisation d'un tournoi avec des centres spécialisés le 9 juillet 2025
- 17°) Mise à disposition du complexe sportif de Louzole dans le cadre de l'organisation d'un parc de loisirs éphémère
- 18°) Modification du tableau des effectifs des agents non titulaires
- 19°) Modification du tableau des effectifs des agents non titulaires
- 20°) Protection des agents communaux : autorisation d'adhérer à la consultation du CDG 21 pour la protection sociale santé
- 21°) RIFSEEP : actualisation des modalités de maintien ou de suppression, en cas d'absence, de la part IFSE ainsi que de la part fixe de l'ISE des policiers municipaux
- 22°) Renouvellement de l'adhésion au groupement employeur de l'association Profession Sport Animation Loisirs Culture de Côte-d'Or (APSALC)

Le point n°11 est retiré de la séance

1°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2°) Communication des délégations du Maire données par le conseil municipal

A- Concessions cimetière pour la période du 09/04/2025 au 12/06/2025

- Achat N° 1375 Situé carré 26/ Tombe 129 - Durée : 15 ans – Prix : 170 €
- Achat N° 1376 Situé carré 28/ Tombe 17 - Durée : 30 ans – Prix : 780 €
- Renouvellement N° 1111 Situé carré 26A/ Tombe 37 - Durée : 15 ans – Prix : 500 €
- Achat N° 1377 Situé carré 26/ Tombe 166 - Durée : 50 ans – Prix : 1 000 €
- Renouvellement N° 1056 Situé carré 18/ Tombe 15 - Durée : 30 ans – Prix : 340 €
- Achat N° 1378 Situé carré 26/ Tombe 130 - Durée : 30 ans – Prix : 750 €
- Renouvellement N° 671 Situé carré 15/ Tombe 24 - Durée : 15 ans – Prix : 170 €

B - URBANISME

- Dépôt d'un permis d'aménagement pour la réalisation d'un parking paysager et d'un parc ouvert aux public situés allée du temps libre.
- Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de deux trackers allée du temps libre.
- Dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement de 8 terrains de pétanque et d'un local situés rue en Paillery à proximité e terrains de tennis.
- Dépôt d'un permis de construire pour la rénovation des façades et des toitures du bâtiment principal de la mairie et pigeonier.

C-VENTES AUX ENCHÈRES

Vente des biens communaux comme suit :

- **Lot N°74** : une saleuse MECAGIL LEBON FERRY 5m3 de 2005. N° de série 2250.
Pour un montant de 2 700,00 €

- **Lot N° 75** : une lame de déneigement MECAGIL LEBON de 2006. Type RABOT 3000. N° de série 2950.
Pour un montant de 800,00 €

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

3°) Décision Modificative n°1

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Libellé	Article	Objet	Montant	Chap	Libellé	Article	Objet	Montant
014	Atténuations de produits	739218	Reversement fiscalité (DILICO)	1 281,00 €	73	Impôts et Taxes	73111	Fiscalité locale	-3 610,00 €
					731	Impôts et Taxes	73132	Taxe sur les pylônes	705,00 €
					74	Dotations et participations	741121	DSR	9 311,00 €
					74	Dotations et participations	74833	Compensations taxes foncières	42 276,00 €
TOTAL DEPENSES FONCT.				1 281,00 €	TOTAL RECETTES FONCT.				48 682,00 €

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Libellé	Article	Objet	Montant	Chap	Libellé	Article	Objet	Montant
041	Opérations patrimoniales	2128	Intégration études aménagements parc du temps libre	55 998,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	024	Cessions	381 289,00 €
041	Opérations patrimoniales	21314	Intégration études chauffage Louzole	15 072,00 €	041	Opérations patrimoniales	2031	Intégration frais d'études	71 070,00 €
TOTAL DEPENSES INV.				71 070,00 €	TOTAL RECETTES INV.				452 359,00 €

4°) Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, comme suit les durées d'amortissement des immobilisations :

Article	Libellé de l'article en M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision, des documents d'urbanisme		5 ans
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	Non suivis de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	Non suivis de réalisation	5 ans
204	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	- Bâtiments et installations - Projets d'infrastructures...	15 ans
205	Concessions et droits similaires	Logiciels	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
212	Agencements et aménagement de terrains - Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations	20 ans
21321	Constructions - Bâtiments privés - Immeubles de rapport		30 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics		15 ans
2152	Installations de voirie		10 ans
21538	Autres réseaux		10 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs...	10 ans
2157	Matériel et outillage technique	Voie...	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Broussailleuse, perceuse, tronçonneuse, groupe électrogène, outillages de pomperie ...	3 ans
		Engins, remorques, tondeuse	5 ans

		Automotrices, motoculteurs,	
		Installation de panneaux photovoltaïques	20 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		15 ans
21828	Autres matériels de transport	Deux roues (vélos, scooters, motos)	5 ans
		Véhicules légers : voitures...	7 ans
		Camions, tracteurs et véhicules industriels	15 ans
2183.	Matériel informatique	Ordinateur, Dalle numérique...	5 ans
2184.	Matériel de bureau et mobilier	Chaises, tables, bureaux, fauteuils, armoires.....	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Téléphones fixes ou mobiles...	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel classique – électroménager (réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge)- défibrillateur,	5 ans
		Matériel classique – équipements sportifs (cages, mats, filets...), équipements des aires de jeux, mobilier de bain hors voirie, armoire centrifuge, autre ...	10 ans
BIENS DE FAIBLE VALEUR			
Tous	Biens d'un montant inférieur ou égal à 500 € TTC		1 an

5°) Fixation des tarifs des services municipaux

Le Conseil municipal ADOpte à l'unanimité, les tarifs tels qu'annexés à l'appui de la convocation du Conseil municipal avec les principaux changements ci-dessous notamment la location de la grande salle de la Maison des Associations à compter la rentrée de septembre 2025.

- Tarifs ½ journée ALSH : plafond à 10 € au lieu de 11.20 €, et du taux d'effort de : 0.50 % au lieu de 0.55 %.
- Tarifs de la grande salle de la maison des associations :

	JOURNEE DU LUNDI AU VENDREDI			WEEK-END (1 ou 2 jours)		
	Tarif ht	Tva	Tarif ttc	Tarif ht	Tva	Tarif ttc
Grande salle MDA	233,33 €	46,67 €	280,00 €	383,33 €	76,67 €	460,00 €
Ménage si mise disposition gratuite	45,83 €	9,17 €	55,00 €	45,83 €	9,17 €	55,00 €
Dépôt de garantie			500,00 €			500,00 €

Gratuité sauf prestation ménage et gratuité totale : se référer à l'annexe « tarifs préférentiels » de la délibération n°2024-33 concernant les tarifs des services municipaux.

6°) Rapport des délégués sur les comptes de l'ASC et de l'AMSA

Le Conseil municipal PREND ACTE à l'unanimité, des rapports des délégués du Conseil municipal auprès de l'ASC ainsi que de l'AMSA pour l'année 2023/2024.

7°) Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SPIE CityNetworks relatif au marché intitulé « extension et modernisation du système de vidéoprotection de la ville de Saint-Apollinaire »

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société SPIE CITYNETWORKS, pour permettre le règlement des sommes restant dues (solde d'un montant de 30 232,91€ ttc) relatif au marché public : « Extension et modernisation du système de vidéo-protection de la ville de Saint-Apollinaire ».

URBANISME, TRAVAUX ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

8°) Avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours de la commune à Dijon métropole concernant la revalorisation et la requalification de la rue de Verdun

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 12 novembre 2024.

9°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure

Le Conseil municipal ADOpte à l'unanimité, les tarifs sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

TARIF POUR LES FACES DES ENSEIGNES ET DES PRÉENSEIGNES (€/m²)			
De 7 à 12 m² (1)	+ 12 à 20 m²	+ 20 à 50 m²	+ 50 m²
Exonération	24,80 €	49,70 €	99,50 €

(1) Enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies, correspondant à une même activité, est égale ou plus de 12m²

TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS PRÉENSEIGNES NUMÉRIQUES (€/m²)		TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS PRÉENSEIGNES NON NUMÉRIQUES (€/m²)	
Inférieure ou égale à 50 m²	+ de 50 m²	Inférieure ou égale à 50 m²	+ de 50 m²
74,70 €	147,50 €	24,80 €	49,70 €

10°) Projet Générations : rétrocession des biens à la commune par Grand-Dijon-Habitat

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour procéder aux démarches pour régulariser l'acquisition foncière du projet Générations conformément à la convention de mandat et à signer les actes en conséquence.

12°) Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) préalable à la prise de l'arrêté préfectoral

Le Conseil municipal APPROUVE 25 VOIX POUR (Rémi DELATTE ne prend pas part au vote), les zones d'accélération des énergies renouvelables sur les secteurs identifiés avec des potentiels projets photovoltaïques en toiture de bâtiment et/ou sur les parkings ou zones de stationnement suivants :

- Groupe scolaire Val Sully
- Futur Parc Courbe Royes
- Parc du Temps Libre
- PRE-THOMAS
- Espace intergénérationnel
- Zone d'activité Bois Guillaume 1 et 2
- Zone d'activité CAP NORD

Ainsi que 3 autres secteurs d'exploitation agricole sur lesquels sont fléchés des potentiels projets d'agrivoltisme sur les parcelles agricoles :

- Zone AGRICOLE SUD
- Zone AGRICOLE NORD
- SECTEUR AGRICOLE

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

13°) Avenant à la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat entre la ville de Saint-Apollinaire et la CAF de Côte-d'Or. Cette démarche vise à améliorer l'organisation des services pour les habitants, avec un axe prioritaire sur la parentalité.

La convention actuelle, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 se termine le 31 décembre 2025. **Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer un avenant d'une durée de 1 an.

14°) Elaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Depuis 2018, la commune bénéficie d'une dérogation permettant d'organiser la semaine scolaire sur quatre jours, et propose un accueil de loisirs les mercredis conforme au label national "Plan Mercredi". Le PEDT viendra en complément de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, et permettra de structurer l'offre éducative locale, de renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire, et d'améliorer la qualité des temps périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal MANDATE à l'unanimité, M. le maire à signer une convention à venir, qui sera conclue avec la Caf de la Côte-d'Or et les services de l'Etat.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE

15°) Règlement intérieur de la Maison des Associations

A compter du 1^{er} septembre 2025, la Maisons des Associations adoptera un nouveau mode de fonctionnement. Cette évolution vise à offrir aux associations une amplitude horaire élargie. Elle permettra également la location de la grande salle à des structures publiques ou privés pour l'organisation d'évènements ponctuels (rencontres professionnelles, conférences, etc).

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la modification du règlement intérieur.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE

16°) Mise à disposition du complexe sportif au DFCOFF dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de football en fauteuil

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition des installations sportives de LOUZOLE à l'association DFCOFF le 09 juillet 2025 à titre gracieux.

17°) Mise à disposition du complexe sportif de Louzole dans le cadre de l'organisation d'un parc de loisirs éphémère

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc éphémère au complexe sportif de Louzole, du 20 décembre au 4 janvier 2026 pour un montant de 5 000 euros.

PERSONNEL

18°) Modification du tableau des effectifs des agents titulaires

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité, la création 2 deux postes comme suit :

- Un emploi d'adjoint technique territoriale à temps complet
- Un emploi d'Assistant socio-éducatif à temps complet

19°) Modification du tableau des effectifs des agents non titulaires

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De créer deux services civiques, afin de permettre à deux jeunes volontaires d'exercer au sein du pôle Culture-Sport-vie associative dont un allemand.
- De créer 2 postes d'apprenti, l'un pour préparer diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et l'autre pour préparer un CAP dans le domaine de l'aménagement paysager.

20°) Protection sociale santé des agents communaux : autorisation d'adhérer à la consultation du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Côte-d'Or

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01 janvier 2026.

21°) RIFSEEP : Actualisation de modalités de maintien ou suppression, en cas d'absence, de la part IFSE ainsi que de la part fixe de l'ISE des policiers municipaux

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), ainsi que la part fixe de l'ISE pour les agents de la filière police, comme suit :

- Abrogation du point n°6 de la partie relative à l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) de la délibération n°2023-14 du 3 février 2023 portant modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), plus précisément sur les modalités de maintien et de suppression de l'IFSE en cas d'absence de l'agent. Les autres points restent inchangés et toujours applicables ;
- Abrogation du point n°5 de la partie relative à la part fixe de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement (ISFE) de la délibération n°2025-15 du 17 février 2025 portant modification du régime indemnitaire des policiers municipaux, plus précisément sur les modalités de maintien et de suppression en cas d'absence de l'agent. Les autres points restent aussi inchangés et toujours applicables.

Ci-dessous les nouvelles modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire (part IFSE pour les agents soumis au RIFSEEP et part fixe de l'ISFE pour les agents de la filière police) en cas d'absence de l'agent :

Nature de l'absence	Modulation
Congé de maternité, naissance, pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, d'adoption, paternité et d'accueil de l'enfant ainsi que pendant les congés annuels	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
Congé maladie (ordinaire)	1) <u>Pour les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique :</u> Maintien dans les mêmes proportions que le traitement : Soit 90% les 3 premiers mois et 50% les 9 mois suivants pour les agents titulaires 2) <u>Pour les agents contractuels :</u> - Après 4 mois d'ancienneté : 1 mois à 90% et 1 mois à 50% - Après 2 ans d'ancienneté : 2 mois à 90% et 2 mois à 50% - Après 3 ans d'ancienneté : 3 mois à 90% et 3 mois à 50%
CITIS/accident de service ou maladie professionnelle	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement

Congé de Longue Durée	Suspension (sauf application rétroactive)
Congé de longue maladie/de grave maladie	Maintien de 33% la 1ère année et 60% les 2 et 3ème années
Période de préparation au reclassement	Suspension
Temps partiel thérapeutique	Au prorata de la quotité du temps de travail

22°) Nouvelle adhésion ou groupement employeur de l'association profession Sport Animation Loisirs Culture de Côte-d'Or

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, d'adhérer à l'APSALC 21 qui accepte de mettre à disposition de la ville 1 apprenti à la rentrée scolaire 2025/2026 pour le poste d'ouvrier polyvalent des espaces verts et s'engage à verser une cotisation annuelle de 58 € à l'association GEIQ SALTO et de régler chaque mois, le nombre d'heures de travail de l'apprenti mis à disposition.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a sollicité une minute d'applaudissements pour Madame Lois BOISSON, joueuse de tennis, originaire de Saint-Apollinaire, qui a découvert le tennis à l'âge de 8 ans et a été formée au club de l'ASPTT Dijon Tennis.

Monsieur Robert PETIOT a également sollicité une minute d'applaudissements en mémoire de Monsieur Denis LATHOUD entraîneur au Dijon Bourgogne Handball de 2006 à janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40.

Signature :
Le président

Jean-François DODET



La secrétaire

Laurianne SENE

